



Doc. 13153
27 mars 2013

Prévenir la violence à l'égard des femmes en se concentrant sur les auteurs

Proposition de résolution

déposée par Mme Nursuna MEMECAN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Bien trop souvent, la manière dont la violence à l'égard des femmes est décrite dans les médias met l'accent sur les victimes elles-mêmes mais ne nous apprend rien sur les hommes qui commettent ces crimes. Qui sont ces hommes ? Quelles sont leurs motivations pour tuer la femme qu'ils aiment ? A quoi pensent-ils quand ils lèvent la main pour frapper une femme ?

Les problèmes sociaux se comprennent en fonction de la façon dont ils sont présentés. L'emploi d'un langage neutre sur le plan de l'appartenance sexuelle, comme lorsqu'on parle de violence domestique, et le fait que les femmes soient dépeintes par les médias comme des victimes masquent la réalité quotidienne qui est que la plupart des auteurs de violences sont des hommes. Malheureusement, tel est aussi le cas dans le contexte des campagnes de sensibilisation et de prévention.

En vertu de la Convention d'Istanbul, toutes les Parties doivent prendre des mesures en vue d'éradiquer les préjugés, les coutumes et les traditions fondés sur l'idée de l'infériorité des femmes ou sur un rôle stéréotypé des femmes et des hommes. Les Parties doivent soutenir des programmes visant à apprendre aux auteurs de violence à adopter un comportement non violent dans les relations interpersonnelles en vue de prévenir de nouvelles violences et de changer les schémas comportementaux violents. La Convention d'Istanbul appelle aussi les médias à s'abstenir de contribuer à la « revictimisation », surtout dans le contexte des actions en justice.

Afin de compléter ces dispositions de la Convention d'Istanbul, l'Assemblée parlementaire devrait se concentrer sur les auteurs et s'intéresser aux causes profondes qui poussent les hommes à commettre des actes de violence, tout en s'efforçant de comprendre la complexité des rapports de force, la différence de statut et l'inégalité entre femmes et hommes dans la société, qui aboutissent à la violence. Ce faisant, elle devrait insister sur les moyens permettant de concevoir de nouvelles méthodes de dissuasion et de prévention, élaborer des lignes directrices à l'intention des médias et formuler des recommandations aux Etats membres pour qu'ils mettent sur pied des programmes de réadaptation à l'intention des auteurs.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
AL-ASTAL Najat, Palestine
BIEDROŃ Robert, Pologne, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BOURZAI Bernadette, France, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, NI
DRĂGHICI Damian, Roumanie, ADLE
ERKAL KARA Tülin, Turquie, PPE/DC
FABER-VAN DE KLASHORST Marjolein, Pays-Bas, NI
GIANNAKAKI Maria, Grèce, NI
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
HAUGLI Håkon, Norvège, SOC
ILIĆ Vladimir, Serbie, PPE/DC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
MATTILA Pirkko, Finlande, NI
MELNYCHUK Larysa, Ukraine, NI
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
ROTNICKA Jadwiga, Pologne, PPE/DC
TÜRKEŞ Ahmet Kutalmış, Turquie, GDE
TZAKRI Theodora, Grèce, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe